PÉTITION

DE JOSEF DE MURGA, Espagnol, NÉGOCIANT A MADRID, AU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS,

Un étranger qui, dès le commencement de la révolution, avait en France 3 millions et demi de livres, fruit d'un commerce légitime et utile à votre patrie, a vu s'évanouir cet immense capital dans les aberrations continuelles de votre systême financier et monétaire.

Il avait cru, d'après les loix les plus sacrées d'un régime constitutionnel, pouvoir se livrer à des achats de biens nationaux, pour réparer une partie de ses pertes et consolider au milieu de vous les restes de sa propriété; et voilà qu'une loi nouvelle, violant ce contrat authentique, en dénature tous les effets, et condamne cet étranger, ou à une nouvelle émission de fonds, qu'il n'est plus en état de faire, ou à être dé-

pouillé sans retour du seul gage qui lui reste.

Est-ce là votre intention, législateurs? prononcez-là hautement, cathégoriquement; l'Europe et la postérité vous jugeront.

N'est-ce qu'une erreur de plus, ajoutée à celles qui ont fait tant de malheureux en Europe, en France, et qui sapent journellement les fondemens de votre république au milieu de toutes ses victoires?

S'il en est ainsi, écoutez un homme qui, en respectant vos intentions, a le droit de les éclairer.

Vous êtes frappés, dites-vous, de la lésion dans le prix que présente la dépréciation des mandats; mais sur qui retombe cette lésion? est-ce sur la république, qui a donné ces mandats pour leur valeur nominale à tous ses créanciers, et qui, si elle a perdu dans ceux qu'elle a consacrés à l'achat du numéraire, a vu baisser le prix de ce qu'elle a acheté de toute la valeur que la rareté a donné à ce même numéraire.

Et à qui appartiennent les signes, si ce n'est aux propriétaires de denrées et de marchandises? sur qui tombe toute la dépréciation des signes, si ce n'est sur les propriétaires? Vous voyez quelques chances qui

leur sont favorables ; vous voulez les proscrire ; eh bien ! j'ose vous faire une offre au nom de tous ceux de la France, de l'Europe entière, qui sont dans le même cas que moi ; nous ne voulons point nous enrichir par les suites de la révolution, nous consentons même à perdre le tiers de notre propriété ; assurez-nous les deux tiers restans ; reportez-vous à l'époque de juillet 1790 ; réglez le compte de chacun de clerc-à-maître ; évitez ou punissez les fraudes, et que le tiers de nos propriétés, réunie aux vastes domaines nationaux, grossis par la dépouille des émigrés, paient toutes les dépenses de cette révolution.

Eh quoi ! vous êtes justement effrayés du labyrinthe inexplicable dans lequel vous engagerait cette mesure ; vous en sentez l'impossibilité physique, et vous prétendez la résoudre par une loi qui achève de ruiner tous propriétaires, parce qu'un petit nombre d'entr'eux ne l'est devenu que par un effet de l'agiotage, c'est-à-dire de vos loix qui l'ont créé.

Mon compte est celui de tous les propriétaires qui sont dans le même cas ; moi, Espagnol, j'avais 3,500,000 liv., qui, à raison de 15 liv. la p^lle, me représentaient, en 1789,

ci, ... R^on 14,000,000 l.

Les intérêts pendant sept ans à 5 p. 100. . . . 4,900,000

R^on 18,900,000 l.

Ces 3,500,000 liv. placés en assignats stériles, et conservés . . . . d'abord par l'attente d'une chance favorable, depuis par le séquestre, et en dernier lieu par leur nullité, ont été réduits en mandats à 3 $\frac{1}{3}$ pour un, et m'ont produit . . . . L. 116,666 l.

J'ai acheté des biens, aux termes de vos décrets, pour vingt-deux fois 140,000 l., revenu de 1790, ou un capital de L. 3,080,000

J'ai donné à-compte ces mêmes 116,666

J'ai fait tirer pour . . . L. 2,963,334

Somme des lettres-de-change, qui, à raison de 5,000 liv. par p^le en assignats de 100 liv. pour mandats, m'omt coûté p^lles 29,633 l.

ou . . . . R^on 1,784,952 — 26

Ajoutez à cette nouvelle émission les . 18,900,000

R^on 20,684,952 — 26

que me coûteraient les 140,000 l. de rente en France, si les estimations n'étaient pas enflées, ni la dépréciation des denrées, comparativement au signe réel, n'était pas universellement sentie; si les biens nationaux conservaient la même valeur qu'en 1790; en un mot, en supposant favorables toutes les données qui me seront contraires, je retirerai trois et deux tiers pour cent de mes capitaux, pour prix de ma confiance dans vos loix; et pour n'avoir pas désespéré de votre république, regarderez-vous ce marché comme usuraire?

Les agioteurs, dit-on.... Mais savez-vous si l'agioteur d'aujourd'hui n'est pas un propriétaire dépouillé de 1789, qui cherche à prendre sa revanche dans le jeux désastreux que vos loix ont ouvert, et quelles ne cessent de nourrir? Et cet autre qui, lassé des trames continuelles de pareil métier, y a renoncé pour reposer son ame et sa fortune dans les soins consolateurs et vivifians de l'agriculture, le repousserez-vous? empêcherez-vous cette réconciliation si desirable avec l'honnête industrie, et la vertu, qui en est la suite inévitable? Les forcerez-vous à grossir une classe d'hommes que vos loix semblent vouloir proscrire? car, sans doute, il en

existe encore de ces joueurs effrénés qui, n'ayant rien perdu, ont tout gagné, et qui, non-content de leurs gains passés, en méditent encore. Mais ceux-là, les atteignez-vous? Non, sans doute; ils se sont bien gardés de vous livrer les instrumens de leur métier, et de croire à vos promesses : accoutumés à en calculer l'instabilité, une erreur du corps législatif est pour eux une bonne fortune, que peut-être ils suggèrent, qu'ils ne cessent de desirer ou d'attendre, et dont ils ne manquent jamais de profiter.

Ainsi, dans l'impuissance d'atteindre vos ennemis, vous en allez augmenter le nombre; vous réarmez une nouvelle Vendée financière, dont la majeure partie était pacifiée; vous ruinez vos amis, vous leur ôtez ou le moyen ou le desir de vous porter de nouveaux secours; vous détacherez de la république les étrangers qui, acquéreurs de biens nationaux, devenaient vos concitoyens et vous donnaient ce gage de leur attachement; vous anéantissez le crédit public.

Citoyens législateurs, il n'est que deux moyens en finance, ou l'argent, ou le crédit. Cet argent, ou est sorti de la France par les suites de la révolution, ou y est en-

foui par l'effet de la malveillance et de la peur. Voulez-vous qu'il reparaisse ? voulez-vous que celui de l'étranger afflue? voulez-vous que vos signes fictifs se rapprochent de leur représentation primitive, que la loyauté et la franchise président à vos loix ? Que la plus inébranlable stabilité en garantisse l'exécution ; abandonnez à la confiance publique et à la lutte des intérêts particuliers, toujours égale quand elle est libre et éclairée, des compensations que vous ne pouvez régler ; remplissez l'engagement sacré de brûler ces mandats à mesure que les biens qu'ils représentent sont payés : c'est par là que, vous débarrassant d'une exubérance de signes, vous ferez renaître l'ordre et le bonheur.

Citoyens représentans, rapportez votre loi du 13 thermidor ; la justice, l'intérêt public, toujours essentiellement unis, vous le commandent.

Thémistocle, meilleur calculateur, eut toujours été de l'avis d'Aristide.

JOSEF DE MURGA.

Chez G. BRIDEL, à l'imprimerie de L'UNION, rue Neuve-Augustin, n°. 21.